



Saint-Martin de-May

Procès-verbal de séance du conseil municipal de la commune de Saint-Martin-de-May

Lundi 08 décembre 2025 à 18 h 30,

Salle Revel de la mairie déléguée de Saint-Martin-de-Fontenay

Notes du secrétaire de séance : résultat du vote et observations.

NB : Il est précisé conformément au règlement du Conseil Municipal, un procès-verbal écrit constitué des notes du secrétaire de séance est établi annexé au procès-verbal retranscrit. Le secrétaire de séance est chargé de rédiger ou de faire rédiger sous son contrôle, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal pour laquelle il a été nommé. Il est maître de sa rédaction (JO Sénat QE 10 octobre 2013)

Pour rappel, il existe 3 modes de votation des délibérations :

1. le vote à scrutin secret (L2121-21 CGCT)

Conditions :

- quand le tiers des membres le réclame
- prévus par un texte législatif ou réglementaire
- en cas de nomination ou présentation sauf si par exception l'unanimité des membres présents (sans les procurations) demandent un autre mode de votation.

2. le vote au scrutin public (L2121-21 CGCT)

Conditions : quand un quart des membres présents (sans les procurations) le réclame soit par bulletin écrit, soit par appel nominal. Cette demande doit porter sur un vote particulier et non sur l'ensemble des votes de la séance. La demande peut être renouvelée sur plusieurs votes.

Soit à l'appel nominatif : à l'appel de son nom l'élu fait connaître son vote pour, contre, abstention,

Soit à bulletin nominatif : bulletin portant son nom, avec pour, contre, abstention

3. le vote à scrutin ordinaire

Le vote à main levée ou par assis et levés n'est employé quand ni le vote au scrutin public, ni le vote au scrutin secret ne sont demandés par les conseillers municipaux (CE.2.2.1938). Ce scrutin est dénommé scrutin ordinaire (JO-AN-19.1.1987).

Conformément à l'article 32 du règlement intérieur du Conseil Municipal en vigueur, le scrutin ordinaire est employé à main levée.

Résultat des votes :

Sauf disposition contraire (ex ; scrutin de liste proportionnelle plus forte moyenne...) En cas de partage de voix, au scrutin public ou à main levée, la voix prépondérante du Maire fait que la décision est adoptée. (L2121-20 CGCT)

Au scrutin secret, en cas de partage des voix, la voix du président n'est jamais prépondérante. Plusieurs tours de scrutin peuvent avoir lieu en cas de scrutin avec règles électorales, en cours de délibération ordinaire, la délibération est rejetée, en cas de nomination ou présentation, l'élection est acquise au plus âgé.

Procès-Verbal du conseil municipal du 08 décembre 2025

Retrouvez tous les comptes rendus sur notre site internet :

<https://www.saint-martin-de-may.fr>

Siège : Mairie – 1 Rue Eugène Figeac – BP27 – 14320 Saint-Martin-de-May

02.31.79.80.93 – mairie-mso@saintmartindemay.fr – 02.31.79.81.57 - mairie-smf@saintmartindemay.fr

Conseil municipal de la commune de Saint-Martin-de-May du 08 décembre 2025 - Résultats des votes

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-MAY			
COM-DEL-2025-071	Avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la CCVOO et la commune de Saint-Martin-de-May concernant le projet mutualisé comprenant la réhabilitation de l'extension du groupe scolaire «Charles-Huard » et la construction d'un pôle communautaire « petite enfance – enfance – école de musique »	Votants	33
		dont pouvoirs	04
		POUR	33
		dont pouvoirs	04
		CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00
COM-DEL-2025-072	Projet mutualisé entre la CCVOO et la commune de Saint-Martin-de-May – demande de subvention concernant la réhabilitation et l'extension de l'école Charles-Huard (compétence communale)	Votants	33
		dont pouvoirs	04
		POUR	33
		dont pouvoirs	04
		CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00
COM-DEL-2025-073	Demande de subventions pour les travaux de réhabilitation de l'ancien hôtel restaurant « l'Ammonite »	Votants	33
		dont pouvoirs	04
		Vote POUR	28
		dont pouvoirs	04
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	05
		dont pouvoirs	
COM-DEL-2025-074	Décision modificative n°01	Votants	33
		dont pouvoirs	04
		Vote POUR	28
		dont pouvoirs	04
		Vote CONTRE	00

		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	05
		dont pouvoirs	00
COM-DEL-2025-075	Carte achat publique - renouvellement	Votants	33
		dont pouvoirs	04
		Vote POUR	28
		dont pouvoirs	04
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	05
		dont pouvoirs	00
COM-DEL-2025-076	Loyer annuel du presbytère de la commune déléguée de May-sur-Orne	Votants	33
		dont pouvoirs	04
		Vote POUR	33
		dont pouvoirs	04
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00
COM-DEL-2025-077	Rétrocession de la parcelle ZD 202	Votants	33
		dont pouvoirs	04
		Vote POUR	33
		dont pouvoirs	04
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00
COM-DEL-2025-078	Renouvellement de la convention avec le service d'instruction mutualisé des actes d'urbanisme (SIMAU)	Votants	33
		dont pouvoirs	04
		Vote POUR	33
		dont pouvoirs	04
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00

		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00
COM-DEL-2025-079	Adhésion au CNAS pour les agents retraités	Votants	33
		dont pouvoirs	04
		Vote POUR	33
		dont pouvoirs	04
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00
COM-DEL-2025-080	Adhésion de la collectivité à la procédure MPO (Médiation Obligatoire Préalable)	Votants	33
		dont pouvoirs	04
		Vote POUR	33
		dont pouvoirs	04
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00
COM-DEL-2025-081	Autorisations spéciales d'absences – nature et durée	Votants	33
		dont pouvoirs	04
		Vote POUR	33
		dont pouvoirs	04
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00
COM-DEL-2025-082	Mise en place des critères d'évaluation concernant les entretiens professionnels	Votants	33
		dont pouvoirs	04
		Vote POUR	33
		dont pouvoirs	04
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00

		dont pouvoirs	00
COM-DEL-2025-083	May Folies Solidaires – demande de subvention exceptionnelle	Votants	33
		dont pouvoirs	04
		Vote POUR	30
		dont pouvoirs	04
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00

Séance levée à 19h50

À Saint-Martin-de-May, le 11 décembre 2025

Le Maire,



Jean-Luc MOTTAÏS.

La secrétaire de séance,

Christine ALOUI.